

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° DN88

présenté par

M. Bazin

ARTICLE 5

A l'alinéa 2, rédiger ainsi le tableau:

(En équivalents temps plein)

	2019	2020	2021	2022	2023	Total 2019- 2023	2024	2025	Total 2019- 2025
Évolution des effectifs	+858	+857	+857	+857	+857	+4586	+857	+857	6000

A l'alinéa 3, remplacer le chiffre « 271 936 » par le chiffre « 273 222 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de « lisser » l'évolution des effectifs au lieu de prévoir une nette hausse des recrutements à partir de 2023. Il convient donc d'éviter l'effet « mur RH » de 2023. Cette progression est aussi plus réaliste compte tenu des difficultés de recrutement qui pourraient se rencontrer dans les années à fort recrutement, et cela permettrait aussi un lissage pour la formation des nouvelles recrues. Si on veut réaliser effectivement ces renforts à hauteur de 6000 ETP, il ne faut pas reporter les $\frac{3}{4}$ des recrutements sur les trois dernières années. Il s'agit d'envisager une programmation crédible des recrutements supplémentaires.